

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 30 septembre à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vauris Marie Agnès.

Date de convocation : 22 septembre 2009

Secrétaire de séance : Frédéric CARRIERE

Le mercredi 30 septembre 2009 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.
Tous les membres en exercice étaient présents.

1. Approbation PV du 10 août

Chaque membre étant en possession du compte rendu. Monsieur le Maire en rappelle les différents points traités.

Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé par les membres présents.

2. Travaux mairie : résultat de la consultation et choix des entreprises

A la demande de Mr le Maire, Jacques FAURE fait part du déroulement de la consultation réalisée avec l'appui du cabinet DORVAL.

Il indique que cette consultation a été fructueuse. Les entreprises consultées sont fiables et ont fait leurs preuves dans la région.

Pour le lot 1 gros œuvre, l'étude a été réalisée avec 3 possibilités :

- Ensemble des façades crépies,
- Ensemble des façades avec pierres apparentes,
- une façade avec pierres apparentes.

Il précise que 3 entreprises ont été consultées

pour le lot 1 gros œuvre (SARL RODRIGUE, SARL VIGIER et ERC)

et 4 entreprises pour le lot 2 menuiseries (DELPY, DELNAUD, BENNE et LACAM).

Toutes ont adressé des propositions.

Après comparaison des offres, il apparaît que l'entreprise VIGIER ET FILS se trouve être la moins disante sur les 3 options.

Pour le lot 2 c'est l'offre de l'entreprise DELPY Menuiseries d'un montant de 22 272.30 € H.T. qui est la moins disante. L'écart avec les autres entreprises est très faible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'opter pour l'ensemble des façades rejointoyées
- de retenir :
 - pour le lot 1 l'offre de l'entreprise VIGIER ET FILS à 7 voix pour (4 voix à ERC) du montant HT de 31 468.35 € soit TTC 37 636.15 €
 - pour le lot 2 : l'offre de l'entreprise DELPY Menuiseries à 10 voix pour (1 voix à DELNAUD) du montant HT de 22 272.30 € soit TTC 26 637.67 €.
- donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les devis ainsi que toutes pièces relatives à ces travaux.

3. Achat panneaux de signalisation

Suite à la décision d'améliorer la sécurité du bourg, il convient de procéder à l'achat de panneaux :
1 panneau stationnement interdit

1 panneau pour l'école «Pensez à nous, Roulez tout doux».

Montant du devis 309.08 € TTC.

Les panneaux à l'extérieur du bourg (Sol de la dîme et Croix blanche) seront à la charge de la communauté de communes. Voir plus précisément le modèle avant l'acquisition envisagée en 2010.

4. Demande de remboursement visite médicale Poids lourds

Le conseil donne son accord au remboursement de la somme de 25.40 € à Mr BOUNY pour la visite médicale obligatoire au renouvellement du permis poids lourds.

5. Logement :

a. Remboursement caution :

Suite au départ des locataires Jérôme BLANC et Nelly MAZOT du logement « PALOT » un état des lieux du logement a été réalisé le 15 septembre 2009.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail, soit le montant de 350 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'état des lieux n'appelle aucune observation, ni réserve, que le logement est libre d'occupation ;

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 350 euros.
- Décide du virement de crédit suivant :
 - au compte 165 dépenses dépôts et cautionnements 350 euros
 - au compte 165 recettes dépôts et cautionnements 350 euros

b. Demande de location :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Madame SKOWRON, actuellement commerçante domiciliée à Rocamadour, de louer le logement «PALOT».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord à la location du logement «PALOT» à partir du 1^{er} décembre 2009 à Mme SKOWRON pour un loyer mensuel de 386 euros qui sera révisable chaque année à la date du 1^{er} juillet sur l'indice de référence du 1^{er} trimestre soit 117.70 (1^{er} trimestre 2009). Cette location se compose d'une maison située dans le bourg, d'une remise et d'un jardin non attenants à la maison.
- fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 386 euros.
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location.

6. Demande de motion soutien à France Télécom Cahors

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'inquiétude des salariés de France Télécom de CAHORS dont la restructuration du site entraînerait la délocalisation de 50 emplois vers Montauban.

Dans le contexte actuel auquel France Télécom se trouve confronté et suivant la proposition du Comité National d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se solidariser avec l'intersyndicale de France Télécom en prenant une délibération de soutien afin que la Direction Territoriale Sud de France Télécom prenne conscience des conséquences humaines désastreuses de la fermeture du site cadurcien et renonce comme à la DT Ouest, à son projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire.

7. Questions diverses

- Félix PAREJA informe de l'organisation par la Société de Chasse d'une messe célébrée le 11 octobre à 11 heures avec des Sonneurs de cors de chasse. A l'issue de la cérémonie, l'association offrira un pot.

Départ à 10 h 25 de Mr PAREJA.

- Remerciements de l'Association de la bibliothèque départementale pour le versement de la subvention de 77 euros.
- Lecture du courrier de Mme DAILLON proposant de rester locataire, pour un loyer annuel de 150 euros, des parcelles 287 et 293 à Roubidou que la commune vient d'acquérir de Mr BRU.
- Boîte à suggestions : Lecture des courriers reçus de Mrs Yves HERENG et Jean Pierre DUPUIS.
- Illuminations de Noël : Possibilité de profiter de la présence de l'échafaudage pour installer des guirlandes autour de la mairie. Voir les décorations nécessaires.
- Station épuration : Mr le Maire fait part de son entretien téléphonique avec Me TOUBOUL avocat. Ce dernier a indiqué que le dossier était complet, un mémoire a été rédigé et sera envoyé dans la semaine au tribunal administratif qui désignera dans le mois qui suit un expert.
- PLU : réunion le 7 octobre avec Mme NOEL des services DDEA.
- SOURCE Salmière :
 - Résiliation du bail avec la Société M.I.E.R.S. représentée par Mr PROUZET.
 - Une journée de débroussaillage s'est déroulée le 20 septembre. Mr le Maire regrette le peu de participation de la commune de Miers.
- Congrès des élus : le 4 octobre au parc des expositions à CAHORS.
- Marie Agnès VAURS fait part des différents points évoqués lors de la réunion du SIVU scolaire :
 - effectifs : 120 enfants sur le RPI, dont 14 élèves en CP. Beaucoup de départ dans le privé. Risque de fermeture de poste.

- projet école numérique rurale. Commande d'un tableau blanc interactif pour Miers. Pas de réponse à ce jour.
- grippe A rappel des mesures d'hygiène.
- problème d'assurance : les enfants du privé ne peuvent aller à la garderie de MIERS.
- PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) et alerte incendie à réaliser avant le prochain conseil d'école.

➤ Rappel des heures de garderie de MIERS : à partir de 8 heures le matin et jusqu'à 18 heures 30 minutes le soir.

➤ Frédéric CARRIERE fait part de la réunion de la Fédération Départementale d'électricité du LOT qui s'est déroulée, ce jour, à GRAMAT et des réponses données à certaines questions :
Cause des microcoupures d'août et septembre : élagage des arbres.

Demande de suppression des transformateurs en ciment : sont en bon état. Il en existe encore 135 sur le département.

Le délai d'attente pour projet de dissimulation ou de renforcement est de 2 ans.

➤ Jacques Faure indique qu'il présentera prochainement un croquis pour l'aménagement du monument aux morts tenant compte des observations émises.

Fin de séance 23 h 45